

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **17 janvier 2023, à 13 H 30** à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



Sont présents: Mesdames Denise Corneau, Marie-Céline Hébert, messieurs Gilles Payer, Michel Longtin, Raymond Bisson et Noël Picard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Liette Quenneville est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été transmis conformément aux articles à tous les membres présents sur le territoire par un moyen technologique conformément aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01).

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion règlement 2023-02 révisant le plan d'urbanisme
4. Avis de motion du projet de règlement 2023-03 concernant les permis et certificats
5. Avis de motion du 1^{er} projet du règlement 2023-04 concernant le zonage
6. Avis de motion du projet du règlement 2023-05 concernant la construction
7. Avis de motion du projet du règlement 2023-06 concernant les lotissements
8. Avis de motion du projet du règlement 2023-07 concernant les dérogations mineures
9. Période de questions
10. Fermeture de l'assemblée

Point 1

Ouverture de l'assemblée

2023-01-20473

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 13h42.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 2

Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-01-20474

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 3

Avis de motion règlement 2023-02 révisant le plan d'urbanisme

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la **conseillère Marie-Céline Hébert**, qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement # 2023-02 révisant le plan d'urbanisme sera présenté afin de modifier entièrement le plan d'urbanisme # 2013-04 et ses amendements, et ce, tel que présenté au projet de règlement, résolution #2023-01-20464..

Point 4

Avis de motion de règlement 2023-03 concernant les permis et certificats

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le **conseiller Noël Pircard**, qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement # 2023-03 concernant les permis et certificats sera présenté afin de remplacer le règlement # 2013-09 , et ce, tel que présenté au projet de règlement, résolution #2023-01-20465.

Point 5

Avis de motion 1^{er} projet de règlement de zonage # 2023-04

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le **conseiller Michel Longtin**, qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement de zonage # 2023-04 sera présenté afin de remplacer le règlement #2013-05, et ce, tel que présenté au projet de règlement, résolution 2023-01-20466..

Point 6

Avis de motion de règlement de construction # 2023-05

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la **conseillère Denise Corneau**, qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement de construction # 2023-05 sera présenté afin de remplacer le règlement de construction #2013-07, et ce, tel que présenté au projet de règlement, résolution # 2023-01-20467.

Point 7

Avis de motion de règlement de lotissement # 2023-06

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le **conseiller Raymond Bisson**, qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement de lotissement # 2023-06 sera présenté afin de remplacer le règlement de lotissement #2013-06, et ce, tel que présenté au projet de règlement, résolution # 2023-01-20468

Point 8

Avis de motion de règlement sur les dérogations mineures 2023-07

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le **conseillère Gilles Payer**, qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement sur les dérogations mineures # 2023-07 sera présenté afin de remplacer le règlement sur les dérogations mineures #2013-08, et ce, tel que présenté au projet de règlement, résolution # 2023-01-20469

Point 9

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 10

Levée de la séance

2023-01-20475

IL EST RÉSOLU

QUE la séance et est levée à 13h48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Liette Quenenville
Directrice générale et greffière très.